

Réunion n°52 : jeudi 5 septembre 2019 à 20h30

1^{er} conseil municipal dans la nouvelle mairie.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Christiane Delavaloire excusée et de Pascal Chiron.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 20 juin 2019 à l'unanimité (10).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Arche Agglo désignation du représentant délégué à la thématique climat énergie :

La communauté d'agglomération souhaite un représentant de chaque commune au sein des commissions de réflexion sur la thématique Climat Air Energie. David Bernard se propose. *Il est désigné à l'unanimité (10).*

Avenants marché travaux nouvelle mairie :

Le cabinet de maîtrise d'œuvre Mangano nous propose les décisions suivantes : présentation des avenants lot par lot.

Les chantiers de rénovation comportent des adaptations inévitables constatées en cours de chantier. L'entrée et la cage d'escalier d'accès au logement ont été améliorées. Dans la cour, il a fallu faire 2 rampes d'accès handicapé, une aurait pu suffire mais avec une esthétique discutable et nous n'aurions pas pu récupérer la rampe existante au fond de la cour dont la pente est trop importante.

- Lot 1 : maçonnerie, entreprise Nicouleau, +3.270€, montant réajusté 33.725€ HT.
- Lot 2 : métallerie, entreprise ECPM, +1.928€, montant réajusté 4.673€ HT.
- Lot 3 : menuiseries extérieures, entreprise Froment, aucune variation, montant 5.736€ HT.
- Lot 4 : menuiseries intérieures, entreprise Froment, +4.500€, montant réajusté 11.796€ HT.
- Lot 5 : cloisons plafonds peinture, entreprise Alt Durand, +7.371€, montant réajusté 38.851€ HT.
- Lot 6 : carrelage, entreprise Angelino, +1.166€, montant réajusté 8.205€ HT.
- Lot 7 : plomberie, entreprise Trollier, +1.183€, montant réajusté 5.244€ HT.
- Lot 8 : électricité, entreprise Candillon, +400€, montant réajusté 19.406€ HT.

Montant total des travaux : 127.636€ HT, montant à la signature des marchés en décembre 2018 : 107.871€ HT. Montant travaux projet initial Mangano : 120.000€ HT. Montant total travaux incluant la maîtrise d'œuvre 13.200€ HT : 140.836€.

A ces dépenses directes de travaux, il faut ajouter les dépenses de mobilier 7.083€ HT, le contrôle sécurité Qualiconsult 450€, la pose du vidéoprojecteur AJC informatique 240€, les nouvelles fenêtres mairie Bournat 5.673€, le traitement et l'isolation des combles 2.640€, nous arrivons à 156.922€ HT.

Les demandes de financement ont été calculées sur un projet de 137.800€ HT tout compris. Mais nous disposons d'un reliquat de subvention du Conseil Départemental de 6.881€ (nouvelle école) pour 13.362€ HT de dépenses, et nous attendons 20.000€ de la Poste au titre de sa participation aux travaux de l'agence postale communale.

Approbation des avenants par le conseil municipal, à l'unanimité (10).

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant le terrain non bâti A716. Ce terrain est situé en zone U, rue de la salle des fêtes. Le lotissement « l'orée du bois » y sera aménagé.

A l'unanimité (10), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant une maison située au château du Mouchet, en zone Nh, 87 chemin de l'étang.

A l'unanimité (10), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Personnel : Transfert de la compétence assainissement à l'agglomération Arche Agglo, renfort administratif

L'ensemble des contrats engageant la commune et le syndicat intercommunal d'assainissement Marsaz Chavannes vont être transférés à l'agglomération, le 1^{er} janvier 2020. Cela concerne le contrat d'entretien électromécanique de la station d'épuration, les contrats électriques, téléphone, eau et assurance. Les conventions de mise à disposition du personnel seront caduques. Cela concerne Mme Corinne Rousset pour la gestion du SIA 1h hebdo et M. Julien Samuel pour l'entretien de la station d'épuration 2h hebdo.

L'agglomération envisage de regrouper les activités d'entretien de la STEP de Chavannes et du poste de relevage de Marsaz, ainsi que l'entretien des réseaux de collecte des 2 communes, pour 3.8h ou 4h hebdomadaires. La commune de Marsaz semble favorable à cette idée. Julien Samuel, notre agent d'entretien, pourrait être l'agent responsable. Il doit donner son accord. Une nouvelle convention pourrait être envisagée avec l'Agglo sur ces bases. Cela reviendrait à rémunérer l'agent 1.8h à 2h de plus pour l'exercice de la totalité de la mission sur les 2 communes, et à répercuter ces heures plus les 2h actuelles à l'Agglo.

L'heure budgétaire administrative SIA ne sera pas reprise par l'Agglo car elle va gérer le service en direct. Mme Corinne Rousset, dont l'activité total dépasse les 35h hebdomadaires, ne souhaite pas la conserver.

Lors du vote du budget 2019, il était prévu un renfort administratif de 3h notamment pour les tâches comptables, renfort non confirmé à ce jour. Un personnel territorial d'une commune de l'Ardèche, qualifiée pour ces tâches, a candidaté récemment pour effectuer ces 3h. Elle serait disponible au 1^{er} janvier 2020.

Après échanges et explications, à l'unanimité (10), le conseil municipal donne un avis favorable à l'ensemble des propositions.

Le transfert du passif et de l'actif s'effectuera aussi le 1^{er} janvier 2020. Les investissements locaux futurs seront fonction de la situation financière transmise à l'Agglo. Si fort endettement, faible résultat comptable et faible capacité d'autofinancement, la commune concernée aura peu de chances de bénéficier d'investissement. La commune de Chavannes ne devrait pas être dans ce cas.

Les investissements suivants sont envisagés pour Chavannes et Marsaz : schéma d'assainissement à faire (Chavannes), réduction des eaux parasites (Chavannes), à moyen terme extension de la station d'épuration (Chavannes et Marsaz).

Modification statuts SDED :

Le 15 juin dernier, le SDED a voté une modification de ses statuts. Cela concerne :

- La transformation de la nature juridique du SDED devenant un syndicat mixte fermé
- L'adaptation de la compétence optionnelle éclairage public : la compétence optionnelle peut s'exercer simultanément sur une commune et son EPCI (la commune de Chavannes n'a pas déléguée la compétence éclairage public)
- La création d'une compétence optionnelle « efficacité énergétique » pour la réalisation d'études et de diagnostics énergétiques
- La modification de la représentation des communes, des territoires et des communautés

Cette modification doit être validée par chaque commune constitutive du SDED.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité (10)

Association Sports et Loisirs :

Conséquence du déménagement de la Mairie et de la bibliothèque, l'association demande la mise à disposition de l'ancienne bibliothèque pour ranger son matériel et installer sa machine à glaçon. Pour rappel, l'association dispose d'un local au-dessus de la petite salle des associations. Il semble insuffisant. Elle souhaite par ailleurs l'installation de sa boîte aux lettres et de son tableau d'affichage à proximité de la nouvelle mairie.

Après débat, il est proposé un autre lieu pour la machine à glaçon car son volume doit rendre difficile son transport par l'escalier menant à l'ancienne bibliothèque, il s'agit de l'ancienne cuisine de la cantine voir du local chaudière. Concernant d'autres éléments, papiers, archives, il semble possible d'affecter l'ancienne bibliothèque. La boîte aux lettres de Sports et Loisirs et son panneau d'affichage seront déplacés sur le parvis de la fontaine à proximité de la nouvelle boîte aux lettres de la Poste.

A l'unanimité (10), le conseil municipal donne un avis favorable à ces propositions. Une rencontre sera organisée avec les responsables de l'association.

Contentieux sur un espace de la parcelle Mairie :

Après la confirmation de la propriété communale de cet espace par jugement de la cour d'appel de Grenoble, après sa remise en état par le riverain, celui-ci a maintenu la présence de 2 grosses pierres qui lui appartiennent. La commune lui a demandé de les retirer. Il n'a pas donné suite. Après réception d'une lettre de son avocat, il est proposé de recourir aux services d'un avocat pour solder cette affaire. Une proposition a été faite par un avocat Valentinois. Un nouveau dossier a été ouvert auprès de notre assureur. L'assurance couvrira la procédure.

A l'unanimité (10), accord du conseil municipal pour recourir aux services de cet avocat.

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil des Maires du 9 juillet : Eau et assainissement.

Conseil d'agglomération du 10 juillet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention de rupture des pourparlers avec LIDL, MEEF cotisation 1^{er} semestre 2019 retrait de la plateforme du Valentinois ; HABITAT : Certificats d'économie d'énergie, formation des artisans dispositif Doremi dans le cadre de Facilareno, accompagnement de la montée en compétences des professionnels du bâtiment Renofuté, renouvellement de la convention avec l'ALEC07 ; POLITIQUE SPORTIVE : Rendu de l'étude, validation de la feuille de route stratégique ; RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs, recrutement d'un étudiant en apprentissage ; ADMINISTRATION GENERALE : Friche ITDT convention EPORA et convention d'entente avec la commune de Tournon, avenant au contrat ambition Région, rapport d'activité 2018 de l'espace aquatique Linae ; TRANSPORT: renouvellement du marché de transport ligne 11 ; ENFANCE JEUNESSE : Bâtiment MJC centre social Tain PV de remise de l'ouvrage, convention sur les modalités de gestion et convention de mise à disposition, accueil de loisirs renouvellement des aides aux communes et aux associations pour les dépenses de fonctionnement, MJC centre social de Saint Donat cinéma mise à disposition de personnel ; AGRICULTURE : règlements des aides à l'installation agricole, subvention aux organismes agricoles ; RIVIERES : Limitation des inondations du Torras, avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec Hydrétudes ; TOURISME : rapport d'activité 2018 de la SPL Ardèche Hermitage Tourisme.

Conseil d'école du 25 juin 2019 : Ordre du jour

Personnels 2019-2020 stabilité de l'équipe enseignante, effectifs 2019-2020 185 enfants et répartition par école et par classe, projets RPI, fête des écoles, piscine, fournitures scolaires, transports scolaires, stage de réussite éducative CM1-CM2, projet tablettes numériques, rénovation école de Marsaz, bureau des élections 2019-2020, horaire de garderie du soir.

Rencontre avec le Conseil Départemental le 25 juillet :

Point sur les aides du Département, la consommation des subventions et les projets.

Personnel : Mme Amal Anghour, habitante de Chavannes, choisie pour le remplacement de Mme Marine Decottignies, à compter du 1^{er} septembre.

Urbanisme :

Demande : Déclaration Préalable DP de Mme Ducreux pour la construction d'un abri de jardin, rue du 15 juin 1944. DP de Mme Foucheyrand et de M. Lange pour une avancée de toit sur une terrasse non close, rue du 19 mars 1962. DP de M. Jonathan Dextrait, pour rénovation d'une ancienne maison, rue du Puits.

Accord : Déclaration Préalable DP de M. Christophe Migali pour des modifications de façade, route de Curson. DP de Mme Nathalie Perrochet pour des modifications de façade. DP de Mme Christine Pochon, pour la pose de panneaux photovoltaïques, route de Clérieux. DP de M. Luc Pochon pour transformation d'une fenêtre en porte fenêtre sur sa maison, rue du 19 mars 1962. DP de M. Richard Pozin, chemin du mulot, pour le réaménagement d'une maison. Demande de Permis d'Aménager PA déposée par M. Auguste Chiron, lotissement « Les moissons », rue du 19 mars 1962.

Nouvelle Mairie : Fin travaux. Déménagement mobilier début août, avec agence postale communale. Raccordement téléphonique et internet prévu le 5 septembre. Inauguration programmée le samedi 26 octobre à 11h en même temps que la traversée de village Centre Nord. Ouverture nouvelle bibliothèque vers la mi-septembre (déménagement en cours).

Étang du Mouchet : Remplacement du dispositif de vidange et remise en eau de l'étang toujours en attente. Prévu au mois de septembre.

Voirie, rue de l'église, rue du presbytère partie nord : Fin des travaux, trottoirs, chaussées, bornes de sécurité, passage piétons, signalétique.... Inauguration prévue le samedi 26 octobre à 11h.

Divers :

Enquête publique sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux souterraines du Bas Dauphiné et de la plaine de Valence, du 9 septembre au 9 octobre 2019.

Présence d'un conciliateur de justice sur Saint Donat, 2 demi-journées par mois (il indique que 56% des conciliations sont résolues).

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune : 70 ans du Syndicat le vendredi 20 septembre après-midi, visite guidée du site, le samedi 21 septembre journée.

Permanences mensuelles bus LISA Séniors à Chavannes (et dans d'autres communes) les mercredi après-midi 25 septembre, 23 octobre et 27 novembre.